

La taxe de séjour une ressource essentielle

La taxe de séjour a pour objectif de ne pas faire supporter au seul contribuable local les frais liés au tourisme. Les recettes de la taxe de séjour sont entièrement affectées à la promotion du tourisme de la collectivité perceptrice (Article L. 2333-27 du CGCT). Elle présente un intérêt pour tous. Pour la collectivité, en matière de développement et de promotion de l'offre touristique. Pour le touriste qui profite des infrastructures à un faible surcoût. Pour l'hébergeur qui bénéficie de la promotion de la destination.

Déclaration au réel

Comment fonctionne la déclaration au réel ?

- La déclaration au réel est perçue sur chaque séjour.
- Elle est collectée par l'hébergeur qui est en charge de son encaissement et de son reversement.
- La taxe de séjour s'applique à toute personne hébergée à titre onéreux qui n'est pas domiciliée dans la commune.
- Elle est due par les clients majeurs.
- Le calcul se base sur la durée du séjour, le nombre de personnes et le tarif de taxe de séjour qui s'applique à votre hébergement.
- Un simulateur vous permet de la calculer

Qui est exonéré ?

- Les moins de 18 ans
- Les saisonniers qui peuvent vous fournir un contrat avec la mention "contrat saisonnier" et employés sur la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur au montant voté par la commune (voir délibération concernée)

Collecte par un tiers intermédiaire de paiement ?

- En tant que particulier, lorsque vous commercialisez votre hébergement par une plateforme ou une agence, c'est ce tiers qui est responsable de la collecte de la taxe de séjour et de son reversement.
- Vous n'indiquez que les périodes de commercialisation

SIMULATEUR TAXE DE SEJOUR

Détail du séjour 1 Nuit

Du 04/07/2021 Au 05/07/2021 Prix de la nuit HT € 0.00 Prix de vente total HT € 0.00

Personnes accueillies

Adultes assujettis
1

Exonérations

-18 ans 0
Travailleurs saisonniers 0
Hébergement urgence 0
Loyer inférieur 5€ / j. / pers. 0

Montant de la taxe de séjour : 0.00 €

$$\begin{aligned} & 5\% \text{ Taux multiplicateur} \times 0.00\text{€ Par nuit} \div 1 \text{ Personnes accueillies} = 0.00\text{€ Part comm.} + 10\% \text{ Part dép.} = 0.00\text{€} \\ & 1 \text{ Adultes assujettis} \times 1 \text{ Nuit} = 1 \text{ Nuitée} \times 0.00\text{€} = 0.00\text{€} \end{aligned}$$